

**Le FPI First Capital annonce la réduction temporaire de la distribution
qu'elle verse aux porteurs de parts afin de faire progresser sa stratégie immobilière
tout en renforçant sa situation financière**

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ AUX ÉTATS-UNIS
NI AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS

Toronto (Ontario) (le 12 janvier 2021) – Le FPI First Capital (« First Capital » ou le « FPI ») (TSX : FCR.UN) a annoncé aujourd'hui la réduction temporaire de la distribution mensuelle qu'elle verse à ses porteurs de parts, laquelle passera de 0,0716 \$ par part à 0,036 \$ par part, ou de 0,860 \$ à 0,432 \$ sur une base annualisée. La réduction de la distribution permettra à First Capital de conserver des flux de trésorerie supplémentaires d'environ 95 millions de dollars par année et devrait durer environ deux années.

Les répercussions de la COVID-19 sur les activités de First Capital et la conjoncture du marché continuent d'évoluer, en raison particulièrement de l'incertitude entourant la durée des nouvelles fermetures ordonnées par le gouvernement dans plusieurs régions. En conséquence, le conseil des fiduciaires du FPI a pris la décision de réduire la distribution de manière à ce que First Capital dispose d'une importante flexibilité financière lui permettant de progresser vers l'atteinte de ses objectifs stratégiques. La réduction prendra effet dès la distribution de janvier 2021 du FPI qui est payable aux porteurs de parts en février 2021.

Sous réserve de la durée de la pandémie et des incidences financières que celle-ci aura à terme entraînées, le conseil estime que la réduction devrait être maintenue pendant une période d'environ deux années. Après quoi, le conseil souhaite que les distributions du FPI soient ramenées environ à leur niveau actuel.

Selon Adam Paul, président et chef de la direction de First Capital, « Cette décision marque une étape importante dans la progression vers l'atteinte des objectifs de FCR et l'atténuation des conséquences de la pandémie. Ainsi, nous estimons que les avantages tirés de cette décision se refléteront dans des fonds provenant de l'exploitation et une valeur de l'actif net supérieurs et un endettement moindre que cela n'aurait été le cas autrement ».

First Capital effectuera une distribution en espèces de 0,036 \$ par part du FPI pour le mois de janvier, soit environ 0,43 \$ par part du FPI sur une base annualisée. La distribution sera versée le 15 février 2021 aux porteurs de parts inscrits en date du 31 janvier 2021.

À propos du FPI First Capital (TSX : FCR.UN)

First Capital est un important développeur, propriétaire et gestionnaire de biens immobiliers à usage mixte situés dans les villes les plus densément peuplées au Canada. First Capital concentre ses efforts sur l'aménagement de quartiers urbains prospères en vue de créer de la valeur pour les entreprises, les résidents, les collectivités et ses investisseurs.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs et de l'information prospective au sens de la législation en valeurs mobilières applicable, y compris des énoncés concernant la flexibilité dans l'atteinte des objectifs stratégiques du FPI qui devrait résulter de la réduction de la distribution. Les énoncés prospectifs ne reflètent pas des faits historiques, mais plutôt les attentes actuelles de First

Capital, et ils sont assujettis à un certain nombre de risques et d'incertitudes en conséquence desquels les résultats ou événements réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles. Ces risques et ces incertitudes comprennent, entre autres, l'incapacité de mener à bien des cessions et investissements avantageux, l'incapacité de réduire la dette et l'incidence prévue de la stratégie du FPI, de même que les facteurs exposés sous la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de First Capital Realty pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et pour le trimestre clos le 30 septembre 2020, ainsi que sous la rubrique « Facteurs de risque » de sa notice annuelle courante. Le lecteur ne doit donc pas s'en remettre sans réserve à ces énoncés prospectifs. First Capital se dégage de toute obligation concernant la publication d'une mise à jour de ces énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements ou à la suite d'événements futurs ou de circonstances nouvelles, à moins d'y être obligé par la législation en valeurs mobilières applicable. Tous les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué sont formulés à la date des présentes et sont présentés sous réserve de la présente mise en garde.

Pour de plus amples renseignements :

Adam Paul
Adam.Paul@fcr.ca
416-216-2081

Kay Brekken
Kay.Brekken@fcr.ca
416-216-2051

Neil Downey
Neil.Downey@fcr.ca
416-530-6634

www.fcr.ca
TSX : FCR.UN